Document

Les étapes du « racket financier »

Par Jacques Cheminade (Solidarité et progrès)

15 août 1971 : dématérialisation totale de la monnaie. Le président américain Richard Nixon, conseillé par George Shultz (qui sera plus tard le mentor des administrations Bush père et fils), supprime la libre-convertibilité du dollar en or. Ce découplage sera suivi de mesures de dérégulation des marchés permettant des spéculations de plus en plus énormes.

3 janvier 1973 : loi Pompidou-Giscard d'Estaing par laquelle la Banque de France abandonne son rôle de service public. Article 25 : « Le Trésor public ne peut plus présenter de ses propres effets à l'escompte de la Banque de France. » Dès lors, sous prétexte de lutte anti-inflationniste, le recours au crédit productif public est interdit.

Mars 1973: régime des changes internationaux flottants. Il n'y a plus de contrepartie métallique à la monnaie émise, seulement de la dette. Les spéculateurs peuvent s'en donner à coeur joie avec des produits financiers dérivés, en particulier sur les taux de change entre monnaies (on parie plusieurs fois sa mise, avec un effet de levier, moyennant des informations obtenues sur les pressions politiques exercées sur telle ou telle devise d'Etat).

1987: Alan Greenspan combat l'effondrement des bourses mondiales par l'émission pratiquement illimitée de monnaie-crédit en faveur des marchés.

1992 : Traité de Maastricht. Prélude à un euro découplé de l'autorité des Etats. Abdication de fait des souverainetés nationales par privation des moyens de les exercer. Son article 104, § 1, « interdit en effet à la BCE et aux banques centrales des Etats membres, si après dénommées "banques centrales nationales", d'accorder des découverts ou tout autre type de crédit aux institutions ou organes de la Communauté, aux administrations centrales, aux autorités régionales ou locales, aux autres autorités publiques, aux autres organismes ou entreprises publics des Etats membres ; l'acquisition directe, auprès d'eux, par la BCE, ou les banques centrales nationales, des instruments de leur dette est également interdite. »

4 août 1993 : loi Mitterrand-Balladur donnant son indépendance à la Banque de France. Son article 3 lui interdit d'autoriser des découverts ou d'accorder tout autre type de crédit au Trésor public ou à tout autre organisme ou entreprise publique, de même que l'acquisition de titres de leur dette.

Juin 1997: Jacques Cheminade et Christophe Lavernhe rédigent *Un plan de relance par le crédit productif,* ou la nécessaire transformation de la monnaie en capital, expliquant comment les monnaies nationales sont prises en otage par les intérêts financiers depuis le renoncement de 1973 en France et le Traité de Maastricht à l'échelle européenne. Rejet de la proposition d'avances par la banque de France au Trésor public pour un plan de relance économique, faite par un groupe parlementaire français, jugée contraire au Traité de Maastricht et au choix effectué en 1973.

12 mai 1998 : loi Chirac-Jospin, intégrant la Banque de France au Système européen de banques centrales (SEBC) et à la BCE. Le Traité de Maastricht prévoyant déjà que « l'objectif principal du SEBC est de maintenir la stabilité des prix ».

1999 : vote aux Etats-Unis du *Gramm-Leach-Bliley Act*, qui annule le *Glass-Steagall Act* voté sous la présidence Roosevelt. Désormais, il n'y a plus de séparation aux Etats-Unis entre banques de dépôt et banques d'affaires, et les banques sont autorisées à fusionner avec des sociétés d'assurance. Chute de la « muraille de feu » prudentielle. L'Europe, elle aussi, déréglemente.

Mai 2005 : rejet par le peuple français du Traité constitutionnel européen qui, dans son article III-181, aurait « constitutionnalisé » l'article 104, § 1 du Traité de Maastricht.

2007-2008: le Traité de Lisbonne reprend (article 123 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne) l'article 104, §1 du Traité de Maastricht. L'objectif est bel et bien d'abandonner la création monétaire aux banques privées, dans un contexte de mondialisation financière sans limites.

Le 4 juillet 2008

site : www.meltl.com courriel : milarepa13@yahoo.fr